

finpension Durable 0 (Prévoyance)

Risque de placement: **Très bas**

Factsheet au 28.02.2026

Brève description

La stratégie de finpension Durable 0 investit 99 % dans des obligations à court et moyen terme cotées à la bourse suisse. La stratégie d'investissement est passive et suit l'indice SBI AAA-BBB 1-5Y. Le fonds indiciel institutionnel du UBS est utilisé pour mettre en œuvre la stratégie d'investissement. Ses fonds sont par ailleurs exemptés du droit de timbre à l'achat et à la vente. Ses fonds sont par ailleurs exemptés du droit de timbre à l'achat et à la vente.

Éléments clés

Devise de référence	CHF
Tarif forfaitaire	0.49 %
Coûts de fonds (TER)	0.00 %
Frais de dépôt	aucun
Frais de transaction	aucun
Rééquilibrage	hebdomadaire, le deuxième jour bancaire de la semaine

Performance (après déduction de la tarif forfaitaire)



Rendement	2026	2025	2024	2023	2022
en %	0.59	0.20	0.00	0.00	0.00

Rendement en %	YTD	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
cumulé	0.59	1.01	n.d.	n.d.	n.d.
annualisé p.a.	n.d.	1.01	n.d.	n.d.	n.d.

Classes d'actifs

Liquidité	1.0 %
Obligations	99.0 %

Devises

Franç suisse	100.0 %
--------------	---------

Régions

Suisse	98.3 %
Amérique du Nord	1.0 %
Non classifié	0.5 %
Europe	0.3 %

Liste des positions

Nom de produit	ISIN	Pondération
Liquidité		1 %
Cash		1 %
Obligations		99 %
UBS (CH) Investment Fund – Bonds CHF Inland Medium Term Passive I-X	CH0117297561	99 %

Fournisseurs

Fondation	finpension Fondation de libre passage
Siège de la Fondation	Schwyz (SZ)
Autorité surveillance	LPP & Autorité de surveillance des fondations pour la Suisse centrale (ZBSA)
Réviseur	VATAR AG
Banque de dépôt	UBS Switzerland AG
Direction	finpension AG, Lucerne

Ce document a été établi avec le plus grand soin et en toute bonne foi par finpension. finpension n'offre aucune garantie quant à son contenu et son exhaustivité et décline toute responsabilité en cas de perte résultant de l'utilisation de ces informations.

Un investissement des prestations de libre passage dans cette stratégie d'investissement nécessite la conclusion d'un contrat de prévoyance avec la fondation de libre passage de finpension. Les dispositions valables du règlement, du règlement de placement et du barème des frais de la fondation ainsi que les conditions d'utilisation de la demande s'appliquent aux relations entre le titulaire du compte, ses survivants et la fondation de libre passage de finpension. Toutes les informations sont disponibles sur le site www.finpension.ch/lp.